



Conseil d'administration

350^e session, Genève, 4-14 mars 2024

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 16 février 2024

Original: anglais

Sixième question à l'ordre du jour

Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant

Objet du document

Le présent document contient le seizième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant, qui porte sur la période allant de février 2023 à janvier 2024, pour discussion et orientation (voir le projet de décision au paragraphe 4).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Amélioration du rôle moteur et de la gouvernance de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau rendra compte au comité de la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport joint au présent document.

Unité auteur: Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

Documents connexes: [GB.341/PFA/8](#); [GB.344/PFA/8\(Rev.1\)](#); [GB.347/PFA/7](#).

1. Conformément à son mandat ¹, le Comité consultatif de contrôle indépendant a mené ses travaux de février 2023 à janvier 2024 dans le cadre de réunions régulières qui se sont tenues en présentiel à Genève les 1^{er} et 2 juin et du 18 au 20 septembre 2023, puis du 24 au 26 janvier 2024.
2. Le comité était composé des membres suivants:
 - M^{me} Malika Aït-Mohamed Parent (France/Suisse)
 - M. Gonzalo Castro de la Mata (Pérou/États-Unis d'Amérique)
 - M. Marcel Jullier (Suisse)
 - M. Verasak Liengsiriwat (Thaïlande)
 - M^{me} Marian McMahon (Canada)
3. Le Directeur général transmet ci-joint au Conseil d'administration, pour examen, le seizième rapport annuel du comité.

► **Projet de décision**

4. **Le Conseil d'administration:**
 - a) prend note du seizième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) annexé au document GB.350/PFA/6 et demande au Bureau de tenir compte des orientations qui y sont formulées;**
 - b) note que le CCCI soumettra au Conseil d'administration, à sa 350^e *bis* session (juin 2024), toute proposition de modification de son mandat.**

¹ GB.341/PFA/8, annexe II, approuvé par le Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021).

► Annexe

Seizième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

Résumé

Le Comité consultatif de contrôle indépendant (ci-après le «comité») présente au Conseil d'administration son seizième rapport annuel, sur les travaux qu'il a menés de février 2023 à janvier 2024. Le format et les méthodes ont été adaptés aux différents sujets qu'il a examinés.

Le comité souhaite remercier le Directeur général et son équipe de direction d'avoir introduit, à titre expérimental, des modalités de travail hybride et une gestion plus souple des ressources humaines. Il croit comprendre que ces mesures seront réexaminées en juin 2024.

Le comité a pu s'acquitter de toutes les fonctions essentielles de son mandat grâce à des échanges plus fréquents que ceux que prévoit son programme de réunions ordinaires. Il a en outre rencontré à plusieurs reprises des membres du Corps commun d'inspection (CCI) et participé à des réunions informelles avec des représentants du Conseil d'administration et d'autres présidents de comités de contrôle des organismes des Nations Unies.

Le comité a pris note d'un certain nombre d'améliorations apportées aux politiques et procédures et des résultats obtenus au cours de l'année, en particulier: *a)* la présentation, dans les délais impartis, des états financiers consolidés de 2022 et l'opinion favorable sans réserve formulée par le Commissaire aux comptes à l'issue de son audit; *b)* le contenu détaillé de la déclaration relative au contrôle interne établie par le Directeur général en 2022 et la méthode qui a présidé à son élaboration; *c)* les progrès accomplis en matière de gestion des risques; *d)* la réponse apportée aux besoins de personnel du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO); *e)* la poursuite des progrès réalisés dans la mise au point d'un modèle de recensement des compétences.

Le comité a formulé les recommandations suivantes:

Recommandation 1. Le comité recommande à la direction de donner suite sans délai aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à l'issue de son examen des opérations du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), ainsi que des améliorations à apporter au système de contrôle de la gestion des achats et des opérations des bureaux extérieurs.

Recommandation 2. Le comité encourage la direction à mener à bien les plans d'action mentionnés dans la déclaration relative au contrôle interne concernant le renforcement des responsabilités et des capacités afin d'améliorer les contrôles de cybersécurité, de renforcer la surveillance des partenaires d'exécution et de mettre à jour la politique relative aux contrats de collaboration extérieure.

Recommandation 3. Le comité encourage la direction à achever le recensement des compétences pour les groupes prioritaires dont relèvent les résultats stratégiques techniques attendus en 2024 et à veiller à ce que la phase 2 soit menée à son terme dans les délais prévus. Il est persuadé que les résultats de cette opération seront utiles à la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines 2022-2025 et du plan d'action pour l'apprentissage qui lui est associé.

Recommandation 4. La direction devrait mener à bien en priorité les plans d'action visant à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de l'IAO au sujet des contrats de collaboration extérieure et des conséquences qu'ils pourraient avoir pour la réputation de l'OIT.

Recommandation 5. La direction devrait communiquer plus largement et plus rapidement sur l'état d'avancement des enquêtes et sur les mesures auxquelles donnent lieu, *in fine*, toutes les allégations d'actes répréhensibles, tout en préservant la confidentialité des informations divulguées, le cas échéant. Ce type de communication, placée sous le signe de la transparence et de la responsabilité, encouragerait une culture propre à favoriser le signalement des fautes.

Recommandation 6. Le comité recommande à la direction de réfléchir à la question de savoir s'il est judicieux que le responsable des questions d'éthique soit le point focal de l'OIT pour le plan d'action visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Parallèlement, il conviendrait de revoir le niveau du budget et des ressources nécessaires pour mener à bien ce plan d'action, ainsi que de s'interroger sur le choix du point focal à désigner.

I. Introduction

1. Le comité a le plaisir de présenter son seizième rapport annuel, qui porte sur les travaux réalisés de février 2023 à janvier 2024.
2. Le quorum a été atteint pour chacune des réunions, et les membres ont tous signé une déclaration dans laquelle ils confirmaient être libres de tout conflit d'intérêts.
3. Le comité a continué de suivre un ordre du jour permanent fondé sur son mandat, qui détermine les travaux qu'il doit accomplir pour continuer de s'acquitter pleinement de l'intégralité de ses fonctions. En outre, il a été représenté par sa présidente à la huitième réunion des comités de contrôle des organismes des Nations Unies, qui s'est tenue en décembre 2023 et dont les résultats lui ont été présentés à sa réunion de janvier 2024.
4. Le comité a décidé de maintenir Marian McMahon et Verasak Liengsriwat dans leurs fonctions respectives de présidente et de vice-président.

II. Aperçu de la période 2023-24

5. Le comité s'est réuni les 1^{er} et 2 juin et du 18 au 20 septembre 2023, et du 24 au 26 janvier 2024.
6. Le comité sait gré au Directeur général, aux membres de la haute direction et au personnel du BIT du soutien et de la coopération dont ils ont fait preuve à son égard au cours de l'année écoulée. Les présentations et les séances d'information organisées à son intention lui ont été, encore une fois, particulièrement utiles. Le comité se félicite également du dialogue engagé sur des questions clés avec les bureaux concernés. Il remercie le bureau du Trésorier et contrôleur des finances de lui avoir fourni d'excellents services de secrétariat tout au long de la période considérée.
7. Lors de ses réunions, le comité s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires du Bureau, dont le Directeur général, la Directrice générale adjointe, trois sous-directeurs généraux, le Trésorier et contrôleur des finances, le Chef auditeur interne, l'Enquêtrice principale, la directrice du Département du développement des ressources humaines (HRD), le directeur du Bureau de l'évaluation (EVAL), le responsable principal de la gestion des risques, la directrice du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC), le responsable des questions d'éthique et le directeur du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin), pour assurer le suivi des questions examinées à ses réunions précédentes et obtenir des informations au sujet d'autres questions relevant de son mandat. Le comité a également rencontré le Commissaire aux comptes lors de ses réunions de mai et septembre 2023.
8. Le comité se félicite de l'occasion qui lui a été donnée de s'entretenir avec les membres du Conseil d'administration lors d'une séance informelle, en septembre 2023, qui lui a permis de discuter de ses travaux tels qu'ils sont résumés dans son rapport annuel et de recenser les problématiques nouvelles qu'il pourrait vouloir approfondir avec la direction. Il se félicite de pouvoir échanger avec le Conseil d'administration tout au long de l'année.
9. En janvier 2024, le comité s'est entretenu avec la présidente et le secrétaire exécutif du Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies. Lors de cette deuxième réunion avec des représentants du CCI, il a pu discuter de questions intéressant tous les organismes du système des Nations Unies dont s'occupe en particulier le CCI et des rapports récents qui ont été publiés.
10. Conformément aux bonnes pratiques des comités de contrôle, le comité s'est entretenu à huis clos avec le Chef auditeur interne, le Commissaire aux comptes, le responsable des questions d'éthique et le responsable principal de la gestion des risques, lorsqu'il le jugeait approprié.

11. Au nom du comité, la présidente a présenté son rapport annuel pour 2022-23 à la session de mars 2023 du Conseil d'administration. Le comité a salué l'occasion qui lui avait été donnée de présenter au Conseil d'administration, en juin 2023, ses observations sur les états financiers annuels et le rapport du Commissaire aux comptes.

III. Activités et avis du comité

A. Processus internes et unités administratives

Information financière et états financiers

12. Comme indiqué ci-dessus, en juin 2023, le comité a rendu compte oralement au Conseil d'administration de son examen des états financiers de 2022, avant que ces derniers ne soient soumis et adoptés à la Conférence. En ce qui concerne les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022, le comité a noté que le Bureau continuait de présenter ses résultats conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, garantissant ainsi leur cohérence avec ceux d'autres organismes des Nations Unies et entités du secteur public international.
13. Le comité a en outre constaté que le Bureau avait obtenu une opinion favorable sans réserve sur les états financiers consolidés et a noté avec satisfaction que le plan de vérification extérieure des comptes examiné en septembre 2022 avait été mis en œuvre comme prévu. Il s'est notamment félicité du fait que le commissaire aux comptes soit parvenu à achever son examen des bureaux, de la gestion des achats et du dispositif de contrôle en place dans les bureaux extérieurs.
14. Les échanges du comité avec le Commissaire aux comptes ont notamment porté sur les questions suivantes:
 - l'assurance que les principales modifications apportées aux hypothèses retenues (taux d'actualisation et taux d'inflation des frais médicaux) pour évaluer les charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service concordaient avec celles des autres entités des Nations Unies sises à Genève, le cas échéant.
 - les améliorations à apporter en vue de faciliter l'intégration des bureaux (ACT/EMP et ACTRAV) au sein de l'Organisation, ainsi que les améliorations organisationnelles recommandées pour ces deux bureaux.
 - les recommandations visant à améliorer le système de contrôle de la gestion des achats et des opérations des bureaux extérieurs.

► Recommandation 1 (2024)

Le comité recommande à la direction de donner suite sans délai aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à l'issue de son examen des opérations d'ACT/EMP et d'ACTRAV, ainsi que des améliorations à apporter au système de contrôle de la gestion des achats et des opérations des bureaux extérieurs.

Contrôles internes

15. Le comité se félicite que le Bureau ait fait le nécessaire pour établir la déclaration relative au contrôle interne dans le cadre de la présentation annuelle des états financiers, pratique de référence adoptée par de nombreuses organisations du système des Nations Unies. Il a pris note des questions importantes en matière de contrôle interne recensées par la direction

en 2022 ainsi que des questions soulevées précédemment qui appellent des mesures complémentaires ou un suivi permanent.

16. Sur la base des entretiens que le comité a eus avec les auditeurs internes et le Commissaire aux comptes, ainsi qu'avec la direction, au sujet du processus d'élaboration de cette déclaration et des résultats présentés, le processus semble solide. Le comité a noté que les points à améliorer concernaient essentiellement l'efficacité des opérations et qu'aucune faiblesse majeure touchant l'efficacité globale des contrôles internes n'avait été mise en évidence.

► Recommandation 2 (2024)

Le comité encourage la direction à mener à bien les plans d'action mentionnés dans la déclaration relative au contrôle interne concernant le renforcement des responsabilités et des capacités afin d'améliorer les contrôles de cybersécurité, de renforcer la surveillance des partenaires d'exécution et de mettre à jour la politique relative aux contrats de collaboration extérieure.

Gestion des risques

17. Le comité a reçu des informations actualisées sur toutes les activités entreprises en 2023 et a pris note des progrès réalisés. L'échéance d'un certain nombre d'activités a été reportée en raison du détachement du responsable principal de la gestion des risques pendant cinq mois. Toutefois, il constate avec satisfaction les progrès réalisés sur un certain nombre d'initiatives importantes, telles que l'évaluation des risques de fraude, l'examen des plans de continuité des activités dans les bureaux extérieurs et la mise à jour du registre des risques stratégiques pour 2024-25.
18. Le comité a examiné l'évaluation des risques de fraude pour 2023 et a pris note des orientations données à la direction sur les mesures à prendre pour réduire les pertes financières et les autres dommages causés par la fraude et la corruption. Il s'agit d'un domaine important auquel la direction doit prêter attention, car outre les pertes financières il en va aussi de la réputation de l'OIT.

Département du développement des ressources humaines

19. Le comité a noté avec satisfaction la nomination d'une directrice des ressources humaines en 2023. Des discussions ont eu lieu avec l'intéressée lors des réunions de septembre 2023 et de janvier 2024, au cours desquelles le comité a pris note des progrès de la stratégie en matière de ressources humaines.
20. Le comité continue de suivre les progrès réalisés dans le cadre du recensement des compétences. Comme mentionné dans un certain nombre de nos rapports précédents, le comité encourage la direction à faire en sorte que cette opération aboutisse à un résultat susceptible d'aider à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'Organisation en matière de compétences et de ressources humaines.
21. Le comité reste d'avis que la gestion des ressources humaines est l'un des principaux outils dont dispose l'OIT pour améliorer sa performance. Il tient à rappeler que l'Organisation doit impérativement faire preuve d'efficacité à cet égard dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines 2022-2025.

► **Recommandation 3 (2024) – Suivi de la recommandation 3 (2023)**

Le comité encourage la direction à achever le recensement des compétences pour les groupes prioritaires dont relèvent les résultats stratégiques techniques attendus en 2024 et à veiller à ce que la phase 2 soit menée à son terme dans les délais prévus. Il est persuadé que les résultats de cette opération seront utiles à la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines 2022-2025 et du plan d'action pour l'apprentissage qui lui est associé.

Département de la gestion de l'information et des technologies

22. Le comité s'est entretenu avec la direction du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC) et a reçu des informations concernant par exemple les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information, le passage au numérique de l'ensemble de l'Organisation, la cybersécurité, la formation à la sécurité informatique, l'inventaire des systèmes informatiques nécessitant une attention particulière et le plan de continuité des activités d'INFOTEC.
23. Le comité a pris note des indicateurs stratégiques et des progrès réalisés au regard des deux résultats définis dans la stratégie en matière de technologies de l'information: une OIT plus efficiente, plus souple et plus réactive, et une OIT plus participative, plus rationnelle et plus transparente. Le comité prend acte des progrès accomplis dans ce département essentiel et appuie les travaux réalisés aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie.

B. Fonctions de contrôle interne et externe**Audit interne**

24. Le comité s'est régulièrement entretenu avec le Chef auditeur interne et d'autres membres de l'IAO pour faire le point sur l'état d'avancement du plan de travail biennal.
25. Le comité a noté que l'IAO avait établi un plan stratégique pour 2021-2026, dans lequel il présente sa vision, sa mission et les objectifs qu'il doit atteindre pour être le plus efficace possible dans le contexte du plan stratégique et du programme et budget de l'OIT. L'IAO a commencé à mettre en œuvre ce plan avec l'approbation de la direction.
26. En 2023, l'IAO a publié huit rapports sur des audits d'assurance-qualité et un rapport consultatif. Trois autres rapports d'audit concernant le Centre de Turin ont été finalisés. Les audits d'assurance-qualité portaient sur deux bureaux régionaux, deux bureaux extérieurs et un bureau de projet, et il y a également eu un audit thématique sur les contrats de collaboration extérieure et trois audits des technologies de l'information au siège.
27. Le comité a examiné les plans détaillés de cinq audits à sa réunion de septembre 2023 afin de comprendre comment le travail était planifié, comment les risques étaient évalués et comment l'audit était exécuté. Il a noté que tous les plans indiquaient clairement le contexte du projet, les objectifs de l'audit, la méthode à suivre et les ressources nécessaires.
28. Pour ce qui est des résultats obtenus dans le cadre du plan de travail biennal, le comité a noté que, sur les 23 missions prévues pour la période biennale 2022-23, 16 avaient fait l'objet d'un rapport, 3 étaient en cours et 4 avaient été reportées à 2024. Le rapport de décembre 2023 sur les contrats de collaboration extérieure était particulièrement intéressant. Les deux premières recommandations qui y figurent, concernant le manque de clarté des responsabilités dans la gestion de ces contrats et le risque que peut faire courir à la réputation de l'Organisation le fait qu'elle n'applique pas elle-même les normes qu'elle préconise, sont essentielles et devraient faire l'objet d'un suivi prioritaire par la direction.

29. Le comité s'est également penché sur la mise à jour de l'évaluation des risques et sur le plan d'audit pour 2024-25 qui en découle. Le recensement des risques et leur évaluation quantitative et qualitative ont montré comment étaient choisis les principaux domaines opérationnels devant faire l'objet d'un audit. Les 9 audits des bureaux extérieurs, 6 audits thématiques et 3 audits des technologies de l'information prévus dans le plan de travail reposent sur cette évaluation rigoureuse des risques et ont l'approbation du comité. Ce dernier a également pris note avec satisfaction de la sélection élargie des indicateurs clés de performance et attend avec intérêt d'être informé régulièrement des progrès qu'ils permettront de mesurer.
30. En ce qui concerne l'administration de l'équipe d'audit interne, le comité accueille favorablement la création d'un poste de responsable principal de l'audit pour accélérer l'approbation des rapports et assurer un contrôle spécifique garantissant que le travail est effectué dans le respect des normes.

► **Recommandation 4 (2024)**

La direction devrait mener à bien en priorité les plans d'action visant à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de l'IAO au sujet des contrats de collaboration extérieure et des conséquences qu'ils pourraient avoir pour la réputation de l'OIT.

Enquêtes

31. Le comité a reçu des informations actualisées sur le travail effectué par l'équipe d'enquête de l'IAO. Il a noté que 80 cas avaient été clos en 2023 et que 12 autres devaient encore faire l'objet d'une procédure d'approbation ou d'un rapport. Au 31 décembre 2023, il restait 80 cas en cours, contre 81 l'année précédente. Le comité a pris note avec satisfaction de la contribution apportée par un partenaire extérieur au travail d'enquête et du recours accru aux analyses scientifiques menées avec l'aide du personnel informatique. Ces ressources supplémentaires, qui aident à faire face au besoin de personnel et à la charge de travail, devraient être pérennisées afin de promouvoir au sein de l'OIT une culture qui encourage le signalement des actes répréhensibles et la mise en œuvre de mesures visibles pour régler rapidement les problèmes détectés.
32. Comme indiqué en 2022, le comité avait demandé au Bureau de faire une synthèse des procédures en vigueur concernant le traitement des actes répréhensibles. La direction a fait suite à cette demande, et le comité a noté avec satisfaction qu'un diagramme avait été mis au point et publié sur le site Web public de l'OIT et sur l'Intranet du BIT en mai 2022.
33. Dans cette logique de transparence, le comité encourage la direction à mieux communiquer sur ce qu'il advient des allégations afin de montrer aux parties prenantes qu'elles ont des suites et que ces suites ont elles-mêmes des conséquences lorsque les accusations sont fondées. D'autres organismes des Nations Unies divulguent en outre toutes les mesures provisoires qui peuvent être prises avant qu'une sanction soit imposée à l'issue de la procédure d'enquête, ainsi qu'un tableau de bord présentant l'ensemble des dossiers ouverts et en cours d'instruction.

► **Recommandation 5 (2024)**

La direction devrait communiquer plus largement et plus rapidement sur l'état d'avancement des enquêtes et sur les mesures auxquelles donnent lieu, *in fine*, toutes les allégations d'actes répréhensibles, tout en préservant la confidentialité des informations divulguées, le cas échéant. Ce type de communication, placée sous le signe de la transparence et de la responsabilité, encouragerait une culture propre à favoriser le signalement des fautes.

Éthique

34. Le comité s'est entretenu avec le responsable des questions d'éthique tout au long de l'année. Il s'est intéressé à la multiplication des demandes de conseils sur des questions d'éthique – dont le nombre est passé de 40 en 2021 à 174 en 2023 – et à l'effet de cette augmentation sur le plan de travail pour 2023. Le comité s'est félicité de l'achèvement de l'enquête sur les questions d'éthique, du rapport annuel qui sera présenté au Conseil d'administration, de la mise à jour du système d'information financière, ainsi que des activités de sensibilisation et de formation du personnel.
35. Le comité a noté que le responsable des questions d'éthique était depuis juillet 2022 le point focal de l'OIT pour la mise en œuvre du plan d'action interinstitutions ONU/OIT visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Comme indiqué dans le rapport annuel du responsable des questions d'éthique, les responsabilités du point focal pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles débordent souvent le cadre du mandat de la fonction d'éthique, puisqu'elles ont trait au respect des règles et aux tâches opérationnelles. En outre, le responsable des questions d'éthique a utilisé la majeure partie des fonds destinés à son bureau en 2023 et 2024 pour le recrutement d'un spécialiste de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
36. Le comité craint que les ressources nécessaires au financement et à la gestion du plan d'action visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles n'aient pas été correctement évaluées lorsque le budget du Bureau de l'éthique a été déterminé. Il n'est pas certain, en outre, qu'il ait été judicieux de faire du responsable des questions d'éthique le point focal pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Enfin, complication supplémentaire pour bien appréhender ces questions interdépendantes, c'est à HRD qu'il incombe d'enquêter sur les allégations de harcèlement.

► **Recommandation 6 (2024)**

Le comité recommande à la direction de réfléchir à la question de savoir s'il est judicieux que le responsable des questions d'éthique soit le point focal de l'OIT pour le plan d'action visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Parallèlement, il conviendrait de revoir le niveau du budget et des ressources nécessaires pour mener à bien ce plan d'action, ainsi que de s'interroger sur le choix du point focal à désigner.

Commissaire aux comptes

37. Comme indiqué précédemment, le comité s'est entretenu régulièrement avec le Commissaire aux comptes à propos de ses plans de travail et des résultats de ses contrôles au BIT. Le comité a pris note avec satisfaction de l'opinion favorable sans réserve formulée au sujet des états financiers de 2022. En ce qui concerne le rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration sur les opérations financières de l'OIT (ci-après le «rapport détaillé»), le comité tient à exprimer ses remerciements à la Commission de vérification des comptes de la

République des Philippines pour son examen du fonctionnement d'ACT/EMP, d'ACTRAV, de la gestion des achats et du fonctionnement des bureaux extérieurs.

38. Le comité souligne qu'il souscrit aux recommandations tendant à améliorer la visibilité des bureaux au sein de l'OIT et à renforcer le dispositif de contrôle dans les bureaux extérieurs.
39. Pour ce qui est de l'examen par le Commissaire aux comptes de la gestion des achats, le comité encourage la direction à intégrer pleinement les applications électroniques utilisées afin d'améliorer les décisions stratégiques et tactiques. On prendra note en particulier de la recommandation 1 ci-dessus relative aux recommandations du Commissaire aux comptes.

Bureau de l'évaluation

40. Le comité s'est entretenu avec le directeur du Bureau de l'évaluation à propos de la nouvelle stratégie élaborée pour la période 2023-2025, ainsi que du rapport d'évaluation annuel 2022-23 qui a été présenté au Conseil d'administration. La volonté d'améliorer les systèmes et les procédures d'évaluation afin d'obtenir des résultats plus crédibles, plus stratégiques et de meilleure qualité lui est apparue comme un élément particulièrement intéressant de cet échange.
41. Le comité et le Directeur ont discuté en détail de la coordination des différentes fonctions de contrôle au sein du BIT. Le comité s'est félicité de l'amélioration de la communication et du partage des connaissances entre le Bureau de l'évaluation et le Bureau de l'audit interne et du contrôle. Il encourage la poursuite de ces efforts entre toutes les entités exerçant des fonctions de contrôle et continuera de suivre les progrès réalisés à cet égard.

IV. Gouvernance interne du comité

A. Suivi des recommandations précédentes

42. Le comité a reçu de la direction des informations actualisées sur la suite donnée aux quatre recommandations qui figuraient dans son quinzième rapport annuel. Il a noté que deux d'entre elles, à savoir mener à bien le plan d'action décrit dans la Déclaration relative au contrôle interne et veiller à ce que l'Unité d'enquête et d'inspection du Bureau de l'audit interne et du contrôle dispose d'effectifs adéquats, avaient été entièrement mises en œuvre.
43. En ce qui concerne la recommandation de donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant l'exécution des résultats 6 et 7 du programme et budget pour 2020-21, les accords d'exécution et les systèmes de contrôle dans les bureaux de pays, la direction a indiqué que 15 recommandations sur 20 avaient été pleinement mises en œuvre et que les 5 restantes l'étaient partiellement ou le seraient bientôt.
44. En ce qui concerne la recommandation relative au recensement des compétences à effectuer pour des groupes prioritaires en 2023, le comité a été informé en janvier 2024, comme il l'a noté précédemment, que la date limite d'achèvement prévue pour cette phase avait été reportée à 2024.

B. Rotation des membres du comité et identification de candidats qualifiés

45. Conformément au mandat du comité, un certain nombre de ses membres arriveront au terme de la durée maximale de leur mandat à la fin de 2024 et devront donc être remplacés. Pour que les nouveaux candidats soient nommés en temps utile, nous encourageons la direction à lancer le processus de recrutement aussitôt que possible.

46. En outre, à l'image de la procédure adoptée pour la période 2022-2024, il est recommandé que la liste des candidats potentiels soit communiquée au comité pour évaluation. Le comité devra donner son avis sur les compétences clés qui pourraient éventuellement faire défaut et sur les candidats qui seraient le plus à même de réunir toutes les compétences requises.
47. Le comité a noté que la rotation obligatoire de trois de ses cinq membres à la fin de l'année pourrait nuire au transfert des connaissances en son sein. C'est pourquoi il est prévu, pour 2024, de revoir le mandat du comité en vue de fournir des conseils à ce sujet ou de recommander des modifications propres à assurer la continuité de l'entreprise dans chaque domaine de compétence du comité, pour examen par le Conseil d'administration à sa 350^e *bis* session, en juin 2024.

C. Suivi de l'examen par les pairs

48. En accord avec la direction de l'OIT, le comité a accepté de participer en 2022 à un projet pilote concernant la procédure d'examen par les pairs. Dans ce cadre, une équipe de trois présidents ou d'anciens présidents d'autres comités de contrôle du système des Nations Unies a examiné et évalué de manière indépendante le fonctionnement du comité au regard de son mandat et des meilleures pratiques recensées au sein du système.
49. Dans notre rapport de 2022, nous avons mis en évidence plusieurs possibilités d'amélioration et nous nous sommes engagés à rendre compte au Conseil d'administration des mesures prises pour y donner suite et de leur état d'avancement.
50. Le comité a le plaisir d'annoncer qu'un certain nombre d'améliorations ont déjà été apportées ou vont l'être, à savoir:
 - a) tenir au moins une réunion dans un bureau régional et, à cette occasion, visiter des sites de projet;
 - b) tenir une réunion informelle annuelle avec le Conseil d'administration pour discuter de questions plus stratégiques;
 - c) recenser les connaissances et les compétences techniques nécessaires au sein du comité et les mettre à sa disposition en fonction des besoins;
 - d) se rendre dans des bureaux extérieurs, et pas uniquement dans les bureaux régionaux, afin de mieux apprécier les difficultés et les risques existants.
51. Parmi les améliorations recommandées, certaines n'ont pas encore été apportées, notamment:
 - a) Le comité et le Bureau de l'évaluation devraient discuter ensemble des plans de travail et des résultats des différentes entités exerçant des fonctions de contrôle, et envisager cette collaboration comme un élément concourant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ensemble des fonctions de contrôle.
 - b) Il faudrait trouver les moyens de mieux expliquer ce qu'apporte le travail du comité à la direction et au Conseil d'administration de l'OIT en termes de valeur ajoutée, de mieux faire connaître ce travail et d'en montrer tout l'intérêt.
 - c) Le comité gagnerait peut-être à établir une stratégie de communication annuelle avec le Bureau et à mettre en valeur son travail et son rôle à d'autres occasions que la publication de son rapport annuel et ses réunions officielles avec le Conseil d'administration.

D. Autoévaluation et retour d'information des parties prenantes

52. Le comité a procédé à son autoévaluation annuelle en décembre 2023. Au même moment, il a demandé aux dirigeants de l'OIT de répondre à une enquête sur ce qu'ils pensaient de sa valeur ajoutée, de son efficacité et de son efficacité. Il en est ressorti que les prestations du comité étaient globalement à la hauteur des attentes, sinon meilleures qu'espéré. Certains changements seront mis en œuvre cette année pour permettre aux membres de s'acquitter pleinement de leur mission en utilisant au mieux le temps dont ils disposent.

E. Plan de travail pour 2024

53. En 2024-25, les travaux du comité continueront de porter principalement sur les aspects suivants de son mandat: états financiers et vérification extérieure des comptes; audit interne et enquêtes; gestion des risques et contrôles internes; questions d'éthique; et respect des règles et probité. Le comité concentrera ses efforts sur les domaines dans lesquels les progrès réalisés au regard de nos recommandations devraient permettre des améliorations.
54. Comme indiqué à la réunion annuelle des présidents des comités de contrôle du système des Nations Unies ainsi que dans certains commentaires formulés dans l'enquête menée auprès des dirigeants, le fait de se rendre dans des bureaux en dehors du siège est considéré comme une bonne pratique pour bien comprendre les risques opérationnels que court une organisation. Le comité continuera de le faire dans la mesure du possible. Pour 2024, il est prévu de visiter le Centre de Turin dans le cadre de l'une de nos réunions ordinaires.

Genève, le 6 février 2024

(Signé) M^{me} Marian McMahon, FCPA, FCA,
Présidente